

**MAIRIE de SAINT GERMAIN LE VASSON**  
**Compte-rendu SOMMAIRE**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 juillet 2020**

**Etaient présents :** M. VERMEULEN - M. LEMOUX – Mme FRÉTÉ – M. ENGUEHARD —  
M. NOURY – M. BUREK - Mme LAGOGUÉE – – M. PASCAL – M. TROUVÉ – Mme  
GRONIER – M. DUCLOS

**Absents excusés :** Mme LEMOINE qui a donné pouvoir à Mme FRÉTÉ– M. LE MÉTAYER  
qui a donné pouvoir à M. BUREK - M. NOURRY qui a donné pouvoir à M. NOURY–  
M. ANCERNE qui a donné pouvoir à M. ENGUEHARD

**Secrétaire de séance :** Mme LAGOGUÉE

**Compte rendu de la séance :**

**Elections des sénateurs – Désignation des délégués des conseils municipaux :**

**BUREAU ELECTORAL**

M. VERMEULEN Nicolas, Maire

Nomination d'un secrétaire : Mme LAGOGUÉE Aurore

Nomination du bureau : Les deux plus âgés : M. PASCAL Jean-Claude – Mme FRÉTÉ Christine

Les deux plus jeunes : M. BUREK Régis – Mme LAGOGUÉE Aurore

Nombre de votants : 15

**ELECTION DES DELEGUES**

Résultats du premier tour de scrutin

Ont obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
M. VERMEULEN Nicolas	15	Quinze
M. LEMOUX Julien	15	Quinze
M. DUCLOS Philippe	15	Quinze

**ELECTION DES SUPPLEANTS**

Résultats du premier tour de scrutin

Ont obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme FRÉTÉ Christine	15	Quinze
M. PASCAL Jean-Claude	15	Quinze
Mme GRONIER Nelly	15	Quinze

**2020/031 : Présentation du logiciel cimetière :** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la solution informatique proposée par la société SEDI pour la gestion 2014/031 : administrative de notre cimetière. Celle-ci propose pour 7 699.69 € + 985.17 € HT soit 8 684.86 €, payable sur 2 ans :

- ❖ Un levé topographique par drone et une intégration de la cartographie interactive dans l'application,
- ❖ Une numérotation des emplacements,
- ❖ Une photographie de chaque emplacement pour visualiser l'état général et/ou visualiser le nom des inhumés,
- ❖ Une numérisation et saisie des titres de concession,
- ❖ Une base de données intégralement remplie permettant de localiser, notamment, les emplacements disponibles, les concessions à renouveler ou encore l'indexation automatique des impressions telles que titres de concessions etc...

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 8 684.86 € HT pour le logiciel nommé ci-dessus.

Cet achat sera couplé avec le projet d'aménagement de notre cimetière. Quatre géomètres ont été sollicités pour nous proposer un devis de maîtrise d'œuvre et ainsi, nous accompagner dans l'agencement du terrain accolé à notre cimetière actuel.

**2020/032 - Nomination du Conseiller Municipal en charge des travaux de la Commission de contrôle :** La composition de la commission de contrôle diffère selon le nombre d'habitants de la commune (moins de 1 000 habitants ou 1 000 habitants et plus).

La commission de contrôle est nommée après chaque renouvellement intégral du conseil municipal (art. R. 7).

La commission de contrôle, pour notre commune de moins de 1 000 habitants, est composée d'un conseiller municipal de la commune, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Le conseiller municipal est choisi dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

- Mme LEMOINE Nadine, membre titulaire de la commission de contrôle.
- M. LE METAYER Sébastien, membre suppléant de la commission de contrôle.

**2020/033 : Commission Communale des Impôts Directs :** Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 membres.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour

l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (modalités du vote à préciser), pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

M. VERMEULEN Nicolas - M. LEMOUX Julien – Mme FRÉTÉ Christine – M. ENGUEHARD Thierry – Mme LEMOINE Nadine – M. LE MÉTAYER Sébastien – M. NOURY David – M. BUREK Régis - Mme LAGOGUÉE Aurore – M. NOURRY Henri – M. PASCAL Jean-Claude – M. TROUVÉ Frédéric – Mme GRONIER Nelly – M. DUCLOS Philippe – M. ANCERNE Thierry – M. VIEILLARD Stanislas – M. LEBISSONNAIS Jean-Jacques – Mme DUCHESNE Valérie – M. LEBRISOLIER Marcel – M. STAMBLEWSKI Jean-Louis – M. LANGLET Arnaud – M. CANDON Françoise – Mme PEUGNET Isabelle – M. COURDAVAULT Olivier

### **Dénomination Résidence du Mesnil :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande des nouveaux habitants situés Résidence du Mesnil de transmettre leur nouvelle adresse aux services fiscaux.

Par ailleurs, devant les difficultés rencontrées par ces nouveaux habitants concernant la dénomination de leur adresse trop proche phonétiquement de l'Avenue du Mesnil, le Conseil Municipal décide de reporter la délibération d'appellation de voie et de réfléchir à un nouveau nom lors du prochain Conseil.

### **2020/034 - Subvention CLSH**

Pour les périodes de vacances de l'année 2020, il est proposé d'attribuer une subvention à chaque enfant de la commune ayant fréquenté un centre de loisirs local.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de subventionner :

- Pour les petites vacances (Toussaint – Noël) : à hauteur de 30% du reste à charge de la facture (participations CAF, Comité d'Entreprise, Conseil départemental, etc... déduites) plafonné à 50 €.
- Pour les vacances d'été : à hauteur de 30% du reste à charge de la facture (participations CAF, Comité d'Entreprise, Conseil départemental, etc... déduites) plafonné à 75 €.

### **2020/035 : Prime COVID-19**

Monsieur le Maire expose que la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 prévoit notamment que l'État pourra verser une prime exceptionnelle défiscalisée à ses agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire. Les collectivités locales peuvent donc octroyer, dans les mêmes conditions d'exemption de prélèvement fiscal et social, un maximum de 1 000 € par agent.

Le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 permet aux employeurs de l'Etat et des collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour

assurer la continuité des services publics. Le montant de cette prime est déterminé par l'employeur.

Madame GRONIER précise que la prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer une prime COVID-19 à l'ensemble de ses agents.

### **2020/036 : Motion FRAC de Caen**

Ce lundi 6 juillet, le Conseil régional de Normandie présentera en commission permanente une délibération transférant la direction du Fond régional d'art contemporain (FRAC) Normandie-Caen à Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime).

Cette décision va à l'encontre du partage des compétences acté par Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur et le président de Région en 2015 qui fixait la Culture à Caen.

C'est un très mauvais signe pour le Calvados, et notre territoire. Le FRAC est un pôle culturel de premier ordre. Créé en 1983, le FRAC Normandie-Caen, répond à 3 missions :

- Constituer une collection pour le compte de la région ;
- Faire rayonner la création contemporaine ;
- Organiser des expositions ;

En 2018, le FRAC Normandie-Caen a intégré un nouvel espace rue Neuve-Bourg-l'Abbé à Caen et son architecture a été confiée à Rudy Ricciotti (auteur du MuCEM de Marseille) pour un coût d'environ 9 millions d'euros.

Le FRAC Normandie-Caen, qui compte plus de 1000 œuvres de près de 500 artistes différents et accueille près de 60 000 visiteurs, donne surtout un rayonnement exceptionnel à notre département. C'est aussi le lieu d'accueil d'artistes en résidences, d'étudiants et de chercheurs.

Enfin, le FRAC est le partenaire de 145 acteurs locaux du monde de la culture, de l'éducation, de l'entreprise, mais aussi des collectivités.

Transférer le siège du FRAC Normandie-Caen à Sotteville-Lès-Rouen est revenir sur la parole donnée et affaiblit notre territoire.

C'est pourquoi nous nous opposons à ce transfert et demandons au président de région de revoir cette décision qui va à l'encontre de l'équilibre des territoires et qui affaiblirait Caen, le Calvados et la culture.

### **2020/037 : Fonds Leader**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération 2017/026 en date du 06 juin 2017, ce dernier approuvait la demande de subvention auprès du programme LEADER.

Le 15 juin 2018, la Commission d'appels d'offres et ouverture des plis, au vu des devis présentés, avait décidé de retenir le devis de l'entreprise BREUIL et le devis de BIG EVENTS, pour la scénographie extérieure, comme suit :

	<b>Nom du candidat</b>	<b>Montant H.T</b>
Fresques	BIG EVENTS	694.00 €
Fresques	SARL BREUIL	2 514.67 €

En raison du délai écoulé, seule l'entreprise SARL BREUIL réalisera les fresques pour un montant de 4 233.51 €

### **Indemnité de déplacement**

Monsieur le Maire souhaite évoquer avec le Conseil Municipal, sur la demande de Monsieur PASCAL Jean-Claude, les indemnités de déplacement des Conseillers municipaux. En effet, ces derniers sont amenés à se déplacer pour participer à des réunions sur un périmètre plus ou moins large.

Monsieur le Maire propose que les Conseillers Municipaux soient indemnisés à compter du moment où leur déplacement se situe dans un rayon supérieur à 15 km.

Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision en septembre 2020.

### **Pont du Roisnel**

Mme GRONIER s'interroge sur la capacité du Pont du Roisnel à supporter les passages des engins agricoles.

Monsieur ENGUEHARD l'informe qu'un panneau interdisant les engins de plus de 3T5 à circuler sur ce pont va être posé le 11 juillet 2020..

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec Guy PISLARD, Maire de Barbery afin de mener une action conjointe pour la préservation de cette passerelle reliant nos deux communes par la mise en place de panneaux installés de part et d'autre dudit pont.

Monsieur LEMOUX propose l'installation d'un portique de limitation de hauteur.

Monsieur le Maire répond que l'ancienne municipalité avait pris contact avec l'agriculteur mis en cause. Il soumet d'attendre l'été et éventuellement un rappel des règles avant de prendre d'autres mesures si cela continue.

Quoi qu'il en soit, le pont est abîmé. Une demande d'aide sera faite auprès de la Communauté de Communes du Cingal-Suisse Normande afin de le rénover.

### **Cantine école**

Madame GRONIER informe le Conseil Municipal des nouvelles modalités d'inscriptions à la cantine opérées par la CDC Cingal-Suisse Normande soit un renouvellement mensuel de ladite inscription pour chaque élève. Ce procédé semblant

fastidieux, Monsieur le Maire propose que Madame FRÉTE se rapproche de la CDC pour obtenir de plus amples informations.

### **Salle Communale**

Madame FRÉTE fait un topo sur les ouvertures des salles communales alentours en cette période de pandémie.

Suite aux constats effectués, Monsieur le Maire a pris la décision suivante : L'existant est conservé mais toute demande de location se verra refusée pour la période de juillet à septembre 2020.

### **Application STOP COVID**

Monsieur LEMOUX informe le Conseil Municipal du peu de téléchargements effectués par les français de l'application du ministère STOP COVID.

### **Boucherie**

Coccimarket n'a plus de boucher ! Messieurs VERMEULEN, ENGUEHARD, LEMOUX et NOURY se proposent de le rencontrer afin de l'aider à trouver une solution et apporter tout le soutien du Conseil Municipal.

### **Carrosserie XB AUTO SERVICES**

Madame LAGOGUÉE informe le Conseil Municipal de l'ouverture de la Carrosserie XB Auto Services pour septembre 2020.

### **Externalisation de l'entretien de la Salle Communale**

Monsieur PASCAL, avec l'accord de la Commission, souhaite proposer ses services pour l'entretien et la réservation de la Salle Communale.

Monsieur le Maire répond qu'une solution administrative doit être trouvée mais prend sa demande en considération avec beaucoup d'intérêt.

Vu par nous, Maire de la Commune de SAINT GERMAIN LE VASSON

Pour être affiché le : 20 juillet 2020

A la porte de la mairie,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Saint Germain le Vasson, le 20 juillet 2020

Le Maire,

Nicolas VERMEULEN

Pr/ de Maire - Adjoint,

Julien LEMOUX



*[Handwritten signature of Julien LEMOUX]*